

Rapport de présentation

VOLUME 8
ANALYSE FONCIÈRE
LE TILLEUL

PLUI

Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Accueillir l'ovent, préserver l'espace

Article L151-9 du Code de l'urbanisme

DÉLIMITATION DES ZONES URBAINES, À URBANISER, AGRICOLES ET NATURELLES

Zones urbaines mixtes (UA / UB / UC / UD / UE)
 Zones urbaines d'activités économiques (UY)

MOBILISATION FONCIÈRE

HABITAT

2014	2021	2024	2035
- consommé en extension	2,6 ha consommés en extension	-	- projeté en extension
5 logements réalisés	21 logements réalisés		

ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

2014	2021	2024	2035
- consommé en extension	-	-	- projeté en extension

ÉQUIPEMENT

2014	2021	2024	2035
- consommé en extension	2,5 ha consommés en extension	4,7 ha projetés en extension	

OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LA PÉRIODE 2014 / 2020

Habitat	Activité économique	Équipement
 Densification	 Densification	 Densification
 Extension	 Extension	 Extension

OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LA PÉRIODE 2021 / 2024

Habitat	Activité économique	Équipement
 Densification	 Densification	 Densification
 Extension	 Extension	 Extension

OPÉRATIONS PROJÉTÉES SUR LA PÉRIODE 2025 / 2035

Habitat	Activité économique	Équipement
 Extension	 Extension	 Extension

POTENTIELS DE DENSIFICATION

49 potentiels

1	inconstructibles*
6	constructibles sous condition**
42	sans contrainte***

* sont identifiés comme « inconstructibles » (polygones blancs) les potentiels situés dans les périmètres couverts par les dispositions réglementaires suivantes : équipements linéaires (EL), zones de protection des aménagements au niveau collectif (PZ), zones d'inconstructibilité (ZI), ZN (ZAN), parcs et jardins remarquables (PJ), ententes de cohérence (EC), implantation agricole (IA), secteurs de risques d'inondation (SRI) / EF / PPR2 ainsi que les zones potentielles « identifiées (polygones 9)

** sont identifiés comme « constructibles sous condition » (polygones orange) les potentiels situés dans les zones humides et les secteurs de risques d'inondation à une constructibilité sous condition (PPR, cavité souterraine)

*** les potentiels identifiés comme « sans contrainte » (polygones rouges) restent soumis au règlement et aux autres dispositions du PLUI. Leur constructibilité ne peut être garantie avec certitude.

RÉPARTITION DES POTENTIELS À DESTINATION RÉSIDENTIELLE

S	37	S
 Friche	 Parcelle libre	 Division simple
		 Division complexe

47 potentiels

51 à 59 logements estimés

1 potentiel

0,3 ha de potentiel économique